



Éditorial

Sola dosis facit venenum



Il y a quelques années, lors d'un cours de médecine légale, le professeur a cité une phrase durant son exposé, laquelle m'a interpellée, que j'ai retenue et appliquée dans certaines situations par la suite. Cette célèbre maxime latine, «Sola dosis facit venenum» (seule la dose fait le poison), est le principe fondamental de la toxicologie moderne. Elle est attribuée à Paracelse (1493–1541), un médecin, alchimiste et philosophe suisse.

Elle a été établie sur le principe que des substances hautement toxiques peuvent avoir des vertus thérapeutiques en quantités infimes ou mortelles si elles sont consommées de façon excessive comme par exemple le soleil, le sel, le sucre, l'eau, l'oxygène ou tout médicament pris en quantité supérieure à la dose prescrite.

Par la suite et durant toute ma carrière, j'ai remarqué que cette maxime pouvait s'appliquer, en dehors de la médecine, à une multitude de situation dans notre vie quotidienne, tant sur le plan privé, associatif, politique que professionnel.

La dose que l'on met dans toute action peut s'avérer bénéfique ou contre-productive au but initialement recherché par celui qui s'en sert. Par exemple, on peut appliquer celle-ci avec la consommation de boissons alcoolisées ou sucrées, avec la cigarette ou encore avec la pratique du sport ou du jeu sous toutes ses formes.

Sur le plan des échanges sociaux, une prise de parole excessive lors d'une assemblée, d'une fête de famille ou d'un colloque peut «empoisonner» le véritable but recherché par son auteur et le discrédité de ce fait.

Pour terminer cet éditorial, je vous propose de réfléchir à une situation que vous avez vécue et à laquelle vous pouvez mettre en exergue cette maxime qui rappelle en substance que la dangerosité est surtout une question de quantité qui peut devenir pernicieuse si on en abuse.

Avez-vous trouvé un exemple?

Jean-Claude Brechbühler,
conseiller communal

Portes ouvertes à La Vue-des-Alpes

Le **18 avril 2026**, de 10h00 à 16h00, la population est invitée à découvrir en primeur l'hôtel-restaurant rénové de La Vue-des-Alpes.

Cette journée portes ouvertes est l'occasion pour les visiteurs de parcourir ce lieu emblématique et d'explorer les différents espaces: chambres, salles de séminaire, restaurant et autres aménagements qui composent désormais ce magnifique écrin.

Pour toutes questions, le service des bâtiments et de l'énergie renseigne au 032 886 56 28 ou à batiments.vdr@ne.ch.

Cocktail des entreprises

Le jeudi 26 mars dernier, 320 personnes ont participé au cocktail des entreprises organisé par le dicastère responsable de l'économie, dans les locaux de Groupe E SA à Malvilliers. Soutenu par la Banque Raiffeisen Neuchâtel et Vallées, cet événement a été l'occasion de rencontres enrichissantes et d'échanges entre les entrepreneurs de la région, qu'il s'agisse de directeurs de grands groupes, de responsables de PME, de commerçants locaux ou d'indépendants.

Après la partie officielle et une conférence du chef de la brigade des cyberenquêtes, la soirée s'est poursuivie autour d'un apéritif dinatoire, qui a ravi les convives et leur a permis de réseauter et d'étoffer leur carnet d'adresses. Forte du succès de cette 2^e édition, une nouvelle rencontre est déjà prévue en 2027.

Bravo!

Magnifique et magique fête populaire, le 20 mars à Dombresson, pour Marianne Fatton et Robin Cuche: six médailles, trois d'or, deux d'argent et une de bronze, ça déplace les foules.

Autour des deux athlètes olympiques de Val-de-Ruz, la mobilisation fut intense. Chœur d'enfants de l'école, sociétés locales, personnel communal et bien sûr amis et familles, tout le monde a donné le meilleur pour rendre possibles les réjouissances.

Marianne Fatton et Robin Cuche font rayonner au loin les couleurs vaudruziennes, neuchâteloises et suisses. Si leur parcours mérite admiration et respect, il est aussi source d'inspiration pour les jeunes et les moins jeunes. Vivre sa passion, s'engager avec conviction et persévérer jusqu'au succès: quel exemple pour toute la population.

Entre musique, rires, liesse et souvenirs émus, la soirée restera gravée dans toutes les mémoires. Le rideau tiré, de plus en plus de personnes rêvent doucement à 2030...



Allée d'arbres

Une portion de l'allée d'érables du Bas des Loges à La Vue-des-Alpes fait peau neuve. Neuf arbres répartis sur environ 45 mètres linéaires doivent être abattus ce printemps. Leur remplacement est planifié à l'automne par une quinzaine de nouveaux érables afin de redonner à l'allée toute sa vigueur et d'assurer sa pérennité.

L'état sanitaire de ces grands érables est aujourd'hui préoccupant. Leur affaiblissement rend l'ensemble de la portion concernée instable et potentiellement dangereux. Leur remplacement est devenu indispensable.



Anniversaires et jubilés

Fêtent en ce mois d'avril 2026:

Noces de diamant (60 ans)

- Geiser Suzanne et Jean-Pierre, à Villiers;
- Perrenoud Irène et André, à Dombresson.

Noces d'or (50 ans)

- Aubert Simone et Philippe, à Savagnier;
- de Vincenzo Annalisa et Michel, à Fontaines;
- Vuille Franciane et Gérard, à Coffrane.

90 ans

- Bähler Rosmarie, à Coffrane;
- Carrel Jeanine, à Neuchâtel;
- Stauffer Simone, à Montmollin.

Abonnement piscines

L'abonnement annuel pour les piscines communales est désormais en vente. Il permet à ses détenteurs de se rendre, durant l'année 2026, en fonction des heures et périodes d'ouvertures respectives, dans les piscines communales intérieures et extérieures.

Le formulaire de commande est disponible sur le site internet communal. Pour tout renseignement, le service sports-loisirs-culture, santé et économie est atteignable à l'adresse loisirs.vdr@ne.ch ou au 032 886 56 33.

Un tarif préférentiel est applicable **jusqu'au 30 avril 2026**.

Le PAL, quoi de neuf?

Le PAL – plan d'aménagement local – définit ce qu'il est permis de construire sur le territoire communal. Celui de Val-de-Ruz a été voté le 29 avril 2024 par le Conseil général.

Les étapes encore à franchir

Quelques dizaines d'oppositions ont été formulées à l'encontre du PAL adopté par le législatif communal. Comme le prévoit la procédure, tous les opposants ont été entendus et certaines situations ont donné lieu à des conciliations.

Les corrections identifiées lors de ces démarches sont prêtes à être soumises aux services de l'État afin d'obtenir leur préavis. Une fois le travail de mise à jour accompli, le Conseil général est appelé à voter une deuxième fois sur le PAL.

Et c'est alors que s'ouvre une nouvelle mise à l'enquête publique avec la possibilité de nouvelles oppositions, qui peuvent porter uniquement sur les modifications. Ce n'est qu'une fois les éventuelles nouvelles oppositions traitées que les décisions peuvent être rendues sur l'ensemble des oppositions, les premières comme les dernières.

C'est à l'issue de ces étapes qu'une sanction, totale ou partielle, du PAL est possible. Jusqu'à cette échéance, les dispositions des anciennes communes doivent continuer à être respectées en parallèle.

À ce stade, il n'est pas possible d'indiquer un calendrier. En effet, ce dernier dépend des contraintes des services cantonaux, du vote du Conseil général et d'un possible référendum ainsi que des éventuelles oppositions à la prochaine mise à l'enquête publique.

Un bâtiment innovant en bois

Fidèles à leur engagement pour le climat, l'environnement et l'économie locale, les Autorités communales sont fières d'annoncer qu'une construction récente de son service des bâtiments a été primée. Cette création a obtenu le premier prix du concours «Décarbone ta Boîte» organisé par la Jeune Chambre Internationale. Ce prix récompense des réalisations innovantes permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Le bâtiment a été conçu par le service des bâtiments de la Commune, réalisé par des entreprises locales et en bois provenant de nos forêts. Sa particularité la plus remarquable est un soubassement semi-enterré réalisé entièrement en bois. L'utilisation de ce matériau à la place du béton a permis d'éviter l'émission de 400 tonnes de CO₂. Un soin particulier a également été apporté aux terrassements: l'entier des matériaux d'excavation a été réutilisé sur place, ce qui permet d'économiser des transports et de ménager les routes.

Le soubassement accueille la coopérative D/Clic terroir, active dans la collecte et la distribution des produits de nos agriculteurs, tandis que l'étage permet d'entreposer le bois énergie pour le chauffage à distance juste à côté. Le bâtiment a été créé en copropriété avec la coopérative, sur un terrain mis à disposition par le Canton. La société Viteos SA a également participé activement à la réalisation du projet en gérant la partie technique liée au chauffage à distance. Une belle collaboration.



Offres d'emploi

La Commune recherche:

- un éducateur de l'enfance (F/H) à 53%, du 20 avril au 3 juillet 2026. Lieu de travail: Les Geneveys-sur-Coffrane;
- un stagiaire (F/H) maturité professionnelle commerciale MPES 3+1 pour le service du contrôle des habitants, dès le 17 août 2026. Lieu de travail: Cernier.

Les dossiers de candidature complets peuvent être envoyés par courrier électronique à rh.val-de-ruz@ne.ch. Pour toute question, le service des ressources humaines renseigne au 032 886 56 31.

Davantage d'informations sur le site internet communal, rubrique «Administration communale/Offres d'emploi».

Vente de bois

Le service forestier met en vente chaque année du bois de feu pour poêles et cheminées de salon. La livraison, sous forme de «big bags» ou de ballots, se fait à l'état «vert», soit non sec.

Une année de stockage à l'air libre est nécessaire avant que le bois puisse atteindre une valeur calorifique optimale.

Les formats disponibles des bois bûches sont de 100, 50, 33 ou 25 cm. Des lots de bois long non bûchés sont également en vente.



En cas d'intérêt, une commande peut être passée **jusqu'au 30 avril 2026** au moyen du bulletin se trouvant sur le site internet communal, rubrique «Vie quotidienne/Animaux et nature/Vente de bois» ou via le QR-code ci-avant.

D'autres articles en bois «made in Val-de-Ruz» tels que tables et bancs, troncs à fondue, bûches finlandaises, etc. sont disponibles sur commande en tout temps.

En vacances

La bibliothèque publique communale à Fontainemelon, rue de Bellevue 3, est fermée pour les vacances de Pâques du **3 au 19 avril 2026**.

Réouverture selon les horaires habituels le lundi 20 avril 2026.

